

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 mars 2023

Convocation en date du 8 mars 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

N° D2023025

Objet : Inscription budgétaire du montant maximal des primes pouvant être versées aux candidats ayant présenté une offre dans le cadre du futur marché global de performance pour l'unité Ovade et une chaufferie CSR

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU – Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE
André MOINGEON - Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON
3CM : Jean Philippe FAVROT –Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL - Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS
Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Mireille MORNAY pouvoir Patrick BAVOUX
CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Andrée RACCURT

Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD
CCPA : Gilbert BOUCHON
CCD : Sonia PERI

Absents :

CCPA : Frédéric TOSEL
HBA : Alain AUBOEUF
CCV : Guy DUPUIT

Monsieur le Président expose :

Vu le code de la commande publique, et notamment les article L.2171-3 et R2171-2 et suivants;

Vu la délibération n°D2022054 du 5 décembre 2022 autorisant le Président à la signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché global de performance pour la chaufferie CSR et l'exploitation de l'usine OVADE ;

Vu la délibération du 31 janvier 2023 relative à l'autorisation de programme pour la chaufferie CSR ;

Considérant que pour l'exploitation et la maintenance de l'unité OVADE à compter du 1^{er} aout 2024, ORGANOM a choisi de recourir au contrat de marché global de performance (MGP) qui inclura également des travaux de mise en conformité, de fiabilisation et d'optimisation du process sur OVADE et la conception-construction et l'exploitation-maintenance d'une chaufferie CSR.

Considérant qu'en application de l'article R2171-19 du code de la commande publique, ORGANOM doit indemniser les prestations exigées et réalisées dans le cadre du dépôt d'offre dans la mesure où y figurent des prestations de conception, et notamment la remise d'un avant-projet sommaire (APS)

Considérant que cette prime sera octroyée à chaque soumissionnaire ayant présenté une offre finale

Considérant que la prime versée à l'attributaire sera déduite de sa rémunération.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le versement d'une prime de 100 000 € maximum à chaque soumissionnaire ayant remis une offre finale dans les conditions qui seront fixées par le règlement de la consultation

PRECISE que le nombre de candidats ne fera pas l'objet d'une sélection

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2024

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

